

## Commune de Mareau aux Bois

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2018



### COMMUNE

#### → Taux d'imposition 2017

Afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2018 les taux suivants sont votés :

	TAUX MOYENS		COMMUNE			
	National	Loiret	Taux 2017	Taux 2018		Produit
Taxe d'habitation	24,47	23,35	9,71	+ 2,5%	9,95	70 277 €
Taxe foncière (bâti)	21,00	26,21	12,33	+ 2,5%	12,63	54 915 €
Taxe foncière (non bâti)	49,46	45,26	50,02	+ 0%	50,02	33 213 €
						158 405 €

### A savoir !

✓ Une augmentation de 1 % de l'ensemble des taux communaux produirait un e recette supplémentaire pour la commune de seulement 1 500 € ... pour un budget de 344 000 € ! ;

✓ Pour un particulier, l'augmentation de 2,5 % des taux représente **en moyenne** un supplément d'impôt de 10 € (+ 6 € pour la taxe d'habitation et + 4 € pour la taxe foncière) ;

✓ Les taux communaux n'ont pas été augmentés **pendant 28 ans** (dont 25 consécutifs : de 1979 à 2004) ;

✓ Les autres taux (intercommunalité, département ... ) augmentent dans des proportions beaucoup plus importantes ! ;

✓ **La commune ne perçoit qu'une partie** du total de votre imposition, la répartition étant **en moyenne** la suivante :

TAXE D'HABITATION	
Commune	44,01%
Intercommunalité	29,65%
Taxe spéciale d'équipement	0,18%
Frais de gestion / Etat	0,74%
Contribution à l'audiovisuel	25,42%
	100,00%

TAXES FONCIERES (particuliers)	
Commune	26,83%
Intercommunalité	0,49%
Département	37,24%
Taxes spéciales (!?)	0,16%
Taxe ordures ménagères	30,89%
Frais de gestion / Etat	4,39%
	100,00%

#### → Compte administratif et compte de gestion 2017

Le maire expose à l'assemblée qu'à la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif de la commune fait ressortir les résultats suivants :

- un excédent de 19 463,73 € à la section d'investissement,
- un excédent de 44 242,21 € à la section de fonctionnement, soit un excédent global de 63 705,94 €.
- un solde négatif dégagé par les restes à réaliser de 10 365,87 € ;

Appelé à se prononcer sur les résultats ainsi constatés et l'affectation de ces crédits,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le report à nouveau des résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017 et leur imputation au budget 2018.

✓ Les écritures relatives à l'exercice 2017 de la commune sont conformes aux chiffres arrêtés par le maire et n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

✓ Les résultats correspondent strictement à ceux du compte de gestion établi par le percepteur.

### → Budget 2018

Les propositions faites par le Maire ont été retenues par l'assemblée. La section de fonctionnement est équilibrée à 344 000 €, celle d'investissement à 53 599,73 €.

**⊗ Vu l'augmentation des charges et la diminution des recettes, l'équilibre du budget s'avère de plus en plus précaire au fil des ans !**

## à noter !

### Dotation de l'Etat (D.G.F.)

#### × Evolution 2013 - 2018 ×

Année	MONTANT	baisse/année	% année précédente
2013	65 980		
2014	62 939	-3 041	-4,61%
2015	57 337	-5 602	-8,90%
2016	51 260	-6 077	-10,60%
2017	47 930	-3 330	-6,50%
2018	46 870	-1 060	-2,21%
2013 - 2018		-19 110	-28,96%

### → Formation d'artificier

Considérant que traditionnellement un feu d'artifice est tiré à l'occasion des festivités du 14 Juillet,

Vu le changement de classification des fusées pyrotechniques nécessitant une qualification F4 pour les artificiers,

Vu la proposition de stage du Centre de Formation RUGGIERI présentée par les Etablissements BELLIER de LA FERTE SAINT AUBIN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de prendre en charge les frais de la deuxième partie du stage F4 N2 de l'artificier pour un montant de 350,00 € H.T.

### → Subventions aux associations (complément)

L'assemblée décide d'octroyer une subvention à deux associations du collège Léon Delagrangé de Neuville Aux Bois :

La somme de 205 € est attribuée au Foyer Socio Educatif et 137 € à l'attention de l'Association Sportive.

### → Zones d'Activité Economique

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences des Communautés de Communes en prévoyant notamment le transfert de plein droit en lieu et place des communes membres de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

Suite à l'avis de France Domaine en date du 19 janvier 2018, les valeurs vénales suivantes ont été définies pour les ZAE de Chilleurs-aux-Bois, Dadonville et Pithiviers-le-Vieil :

- × La Rouche Chilleurs-aux-Bois 11 952 €
- × La Guinette Dadonville 500 196 €
- × Zone de Morailles Pithiviers-le-Vieil 389 320 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

- APPROUVE les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des terrains disponibles des Zones d'Activité Economique existantes sur le territoire dans les conditions suivantes :

⇒ Concernant les zones d'activité économique à Chilleurs-aux-Bois, Dadonville et Pithiviers-le Vieil : L'acquisition des biens immobiliers concernés interviendra en pleine propriété.

Chaque commune concernée effectuera une avance au Budget Annexe ZA CCDP, neutre budgétairement pour les communes et la communauté, à hauteur du montant de la valeur vénale exposée dans le tableau ci-dessus.

La Communauté reversera, à chaque Commune concernée, après cession effective des terrains de la zone, la somme fixée comme exposée dans le tableau ci-dessus.

En cas de réalisation par la CCDP de travaux de viabilisation de terrain nécessaires à la vente, les sommes engagées seront répercutées sur le prix de vente et non reversées à la commune.

⇒ Concernant la zone d'activité économique à Pithiviers :  
Une délibération sera soumise ultérieurement au conseil dans les mêmes conditions.

## → Affaires diverses

• Les deux employés en contrat aidé ont été reconduits dans leurs fonctions. Un plan de formation (désormais obligatoire) a été établi pour chacun d'eux.

• Suite aux actes de vandalisme perpétrés aux mares communales pour la énième fois, de nouvelles poubelles ont été installées et la table de pique-nique est en cours de restauration (après avoir été repêchée dans la mare !). Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

• Suite au refus (motivé) du maire de signer au nom de l'Etat un arrêté d'urbanisme négatif concernant deux terrains à bâtir, la D.D.T. a fini par produire un nouvel arrêté ... positif !

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### → Compte administratif et compte de gestion 2017

Le Maire expose à l'assemblée que le compte administratif du C.C.A.S. fait ressortir à la clôture de l'exercice 2017 un excédent de 290,64 € à la section de fonctionnement,

Appelé à se prononcer sur les résultats ainsi constatés et l'affectation de ces crédits,

**Vu la délibération du 28 septembre 2017 approuvant la dissolution du C.C.A.S. à compter du 1er Janvier 2018,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

× Décide le report à nouveau de ce résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2017 et son imputation en recette **au budget 2018 de la Commune.**

✓ Les écritures relatives à l'exercice 2017 du C.C.A.S. sont conformes aux chiffres arrêtés par le maire et n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

✓ Les résultats correspondent strictement à ceux du compte de gestion établi par le percepteur.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### → Compte administratif et compte de gestion 2017

Le maire expose à l'assemblée qu'à la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif du service annexe d'assainissement collectif fait ressortir les résultats suivants :

- un déficit de 8 741,24 € à la section d'investissement,
  - un excédent 15 047,03 € à la section de fonctionnement,
- soit un excédent global de 6 305,79 €.

Appelé à se prononcer sur les résultats ainsi constatés et l'affectation de ces crédits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

× Décide le report à nouveau des résultats de clôture de l'exercice 2017 et leur imputation au budget 2018.

✓ Les écritures relatives à l'exercice 2017 du service assainissement sont conformes aux chiffres arrêtés par le maire et n'appellent ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

✓ Les résultats correspondent strictement à ceux du compte de gestion établi par le percepteur.

### → Budget 2018

Les propositions faites par le Maire ont été retenues par l'assemblée. La section d'exploitation est équilibrée à 105 000 €, celle d'investissement à 68 371,24 €.